
Directeur d'établissement sanitaire et social

Métier

- Secteurs d'activité

Le directeur d'établissement sanitaire et social est responsable de la bonne marche de l'établissement dont il assure la gestion administrative et financière. Il est l'ordonnateur des dépenses. Représentant de l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, il assure la préparation et coordonne la mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration de l'établissement.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

Ils sont chargés de la direction des établissements comptant au plus 250 lits, à l'exclusion des établissements publics de santé comportant des services de chirurgie ou d'obstétrique ou d'hospitalisation sous contrainte prévue du code de la santé publique.

- Perspectives de carrière

Le corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux comprend deux grades :
- la classe normale, comportant 11 échelons ;
- la hors classe, comportant 7 échelons.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

1 - concours externe : ouvert aux personnes âgées de quarante cinq ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

 2 - concours interne : ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des établissements de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux personnes en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics effectifs. Cette ancienneté est appréciée au 1er janvier de
 l'année du concours.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.
Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau.
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours.